

ASSEMBLÉE NATIONALE5 avril 2006

GESTION DES MATIÈRES ET DES DÉCHETS RADIOACTIFS - (n° 2977)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 152**

présenté par
M. Birraux, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 4

Dans l'alinéa 10 de cet article, après le mot :

« plan »,

insérer le mot :

« national ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.